



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 10767

## Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les graves mesures de carte scolaire envisagées dans la 4e circonscription de Marseille. Alors que ces arrondissements, le 15e et le 16e, ont déjà subi les années précédentes une diminution importante de postes d'enseignants, sept fermetures de classe sont annoncées pour la prochaine rentrée. Ainsi une fois de plus, dans le cadre d'une dotation départementale insuffisante, l'administration non seulement refuse de prendre en compte les caractéristiques de cette circonscription, mais au contraire aggrave une situation déjà dramatique (81 p 100 d'écoles ZP ; 53 p 100 d'enfants en retard d'au moins un an au CM 2 - le plus fort taux d'enfants vivant en bidonvilles de notre pays - taux de chômage dans ces arrondissements le plus fort de France). Ces mesures, si elles devaient se concrétiser, entraîneraient la remontée du taux d'encadrement de 21,82 p 100 à 22,67 p 100 et la plus forte reprise de postes du département. En fonction de la gravité de cette situation, il lui demande d'annuler ces mesures et au contraire de dégager des moyens supplémentaires pour les écoles de ces quartiers.

## Texte de la réponse

Reponse. - Malgré une baisse démographique très sensible depuis 1980, moins 6,30 p 100 de ses effectifs, le département des Bouches-du-Rhone a bénéficié pendant cette période de la création de 288 postes d'instituteurs. Les prévisions réalisées en vue de la rentrée 1989 font état d'une très légère augmentation démographique et des moyens nouveaux (3 emplois) sont prévus. La ville de Marseille, qui de 1981 à 1988 a perdu 12 500 élèves, perdra encore environ 1 000 élèves à la prochaine rentrée. Par contre les hausses d'effectifs sont prévues dans les nouvelles zones d'habitation du Nord et de l'Est du département nécessitant un rajustement des moyens. Les crédits importants qui viennent d'être attribués au ministère de l'éducation nationale renforcent ses possibilités d'intervention. Ces crédits n'autorisent pas la création de nouveaux emplois mais ils contribueront largement à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre l'échec scolaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hermier Guy](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10767

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 1989, page 1329